

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 11 AVRIL 2018**

2018-04-11-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 11 avril 2018 à 16 h 30 aux salles Sénescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon

Sont absents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl et Mme Isabelle Rioux, secrétaire sont aussi présents. M. Roger Rioux, maire suppléant de Saint-Guy et Mme Gina Charest, mairesse suppléante de Trois-Pistoles, sont également présents à titre d'observateurs.

2018-04-11-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert.

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Procédures au Comité administratif de la MRC
3. Présentation MAPAQ et Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent
4. Développement régional
 - 4.1 Tournée des MRC du Bas-Saint-Laurent sur les plans de transport collectif et leur électrification
5. Administration
 - 5.1 Discussion pour le règlement sur la rémunération des élus
 - 5.2 Dépôt du Rapport d'activités du trésorier d'élection
6. Développement économique
 - 6.1 Nomination des administrateurs du CLD des Basques
 - 6.2 Résolutions Transport adapté et collectif
 - 6.2.1 Transport adapté
 - 6.2.2 Transport collectif
 - 6.3 Résolution pour accorder un bail emphytéotique à la Corporation du Parc du Mont Saint-Mathieu
 - 6.4 Résolution pour autoriser une servitude de droit de passage perpétuel à Érablière Mont-Saint-Mathieu
7. Correspondance
 - 7.1 Sûreté du Québec, poste de la MRC des Basques
8. Divers
 - 8.1 Invitation du Centre d'action bénévole des Basques
 - 8.2 Règlements d'emprunt nos 253 et 254
 - 8.3 Bail avec la Sûreté du Québec
9. Prochain Conseil le mercredi 25 avril 2018 à 19 h 30 à Saint-Guy
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-04-11-2.1

2.1 Procédures au Comité administratif de la MRC

La MRC des Basques est la seule MRC au Québec où l'ensemble des maires fait partie du Comité administratif. Ceci fut adopté en séance du Conseil du 25 février 2015 par le règlement no 222. M. Claude Dahl explique que le Comité administratif a les mêmes pouvoirs que le Conseil, à l'exception des trois choses suivantes :

- Nomination d'un employé affecté à un poste dont le titulaire n'est pas un salarié au sens du Code du travail;
- Adjudication d'un contrat dont le montant est de plus de 25 000 \$;

- L'adoption d'un règlement, d'un projet de règlement ou d'un document accompagnant l'un ou l'autre adopté en vertu des droits prévus par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

De plus, lors d'un vote au Comité administratif, la décision se prend par majorité simple, tandis qu'au Conseil, elle se fait par double majorité. Enfin, les séances du Comité administratif peuvent être considérées comme des rencontres plénières pour traiter de sujets qui sont matière à discussion entre les maires.

2018-04-11-3 **3. PRÉSENTATION MAPAQ ET TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT**

Cette présentation est reportée à une séance ultérieure.

2018-04-11-4 **4. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

2018-04-11-4.1 **4.1 Tournée des MRC du Bas-Saint-Laurent sur les plans de transport collectif et leur électrification**

M. Luc Lavoie, directeur général du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, présente les grandes lignes du Plan de transport collectif pour les huit MRC du Bas-Saint-Laurent. Deux scénarios sont proposés où le Conseil de la MRC devra prendre une décision par résolution.

Par ailleurs, M. Patrick Morin, agent en environnement et développement durable au Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, présente les résultats de l'étude sur l'électrification des transports collectifs au Bas-Saint-Laurent.

2018-04-11-5 **5. ADMINISTRATION**

2018-04-11-5.1 **5.1 Discussion pour le règlement sur la rémunération des élus**

À la dernière séance du Conseil de la MRC du 21 mars, M. Alain Bélanger avait proposé que la rémunération des maires pour leur présence aux séances régulières soit augmentée au même pourcentage que la rémunération annuelle du préfet. Le sujet avait été reporté à la séance subséquente du Comité administratif.

Après discussion, M. Jean-Marie Dugas demande le vote sur la proposition suivante de M. Alain Bélanger :

« Êtes-vous en accord à ce que la rémunération des maires pour leur présence aux séances régulières soit augmentée au même pourcentage que la rémunération annuelle du préfet, soit de 43,18 % ».

Résultats : Pour = 3, Contre = 3, Abstention = 1
N'ayant pas le droit de vote = 2

Suite aux résultats obtenus, le préfet, M. Bertin Denis, a le pouvoir de trancher la décision. Étant donné qu'il est concerné dans le dossier et que trois maires sont absents à la rencontre, il s'abstient de voter et le sujet est reporté à une séance ultérieure.

2018-04-11-5.2 **5.2 Dépôt du Rapport d'activités du trésorier d'élection**

Dépôt pour information.

2018-04-11-6 **6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2018-04-11-6.1 **6.1 Nomination des administrateurs du CLD des Basques**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques nomme les personnes suivantes afin de siéger au conseil d'administration du CLD des Basques :

- Poste 1 – Municipal : M. Bertin Denis (nommé d'office)
- Poste 2 – Municipal : M. Jean-Pierre Rioux
- Poste 3 – Municipal : M. Alain Bélanger
- Poste 4 – Affaires : M. Réjean Côté
- Poste 6 – Affaires : M. Jean-Louis Gagnon
- Poste 7 – Institutionnel (éducation, santé) : M. Bernard D'Amours

- Poste 8 – Autre (communautaire) : M. Bernard Devers
- Poste 9 – Autre : M. Martin Gendreau

Le poste 5 qui représente le milieu des affaires (économie sociale) étant vacant, des efforts seront déployés pour recruter une personne afin de combler ce poste.

ADOPTÉE

2018-04-11-6.2

6.2 Résolutions Transport adapté et collectif

2018-04-11-6.2.1

6.2.1 Transport adapté

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC des Basques pour le Transport adapté et collectif est de l'ordre de 37 405 \$ en 2018;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques confirme sa participation financière de 26 925 \$ au Transport adapté en 2018.

ADOPTÉE

2018-04-11-6.2.2

6.2.2 Transport collectif

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques offre les services de transport collectif régional depuis 2001 et qu'elle appuie financièrement le transport collectif des Basques et St-Cyprien;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu d'effectuer en 2018, 6 500 déplacements;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif, volet 2 et prévoit que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année pour moins de 10 000 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC des Basques prévoit contribuer en 2018 pour une somme de 10 480 \$, à laquelle s'ajoutera un montant prévu de 0 \$ provenant du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 21 925 \$ en 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2018 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière estimée du MTQ pour 2018 pourrait être de 64 810 \$ pour l'année 2018;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques demande au MTQ une contribution financière de base de 64 810 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2018.

ADOPTÉE

2018-04-11-6.3

6.3 Résolutions pour accorder un bail emphytéotique à la Corporation du Parc du Mont Saint-Mathieu

Par manque d'information, ce point est reporté à une séance ultérieure.

2018-04-11-6.4 **6.4 Résolution pour autoriser une servitude de droit de passage perpétuel à Érablière Mont-St-Mathieu inc.**

Par manque d'information, ce point est reporté à une séance ultérieure.

2018-04-11-7 **7. CORRESPONDANCE**

2018-04-11-7.1 **7.1 Sûreté du Québec, poste de la MRC des Basques**

Les 8 et 9 juin prochains aura lieu le sommet du G7 au Manoir Richelieu à La Malbaie. Étant donné que cet événement majeur attirera des milliers de personnes et que la sécurité est un enjeu principal, cela implique l'affectation de plusieurs policiers lors du G7, et ce, sans nuire aux opérations régulières. La Sûreté du Québec informe donc la MRC des Basques que du 2 au 10 juin, la présence des membres policiers sera assurée partout sur son territoire par le décret de l'horaire de travail de 12 heures, permettant ainsi de continuer à offrir le service aux citoyens de jour comme de nuit.

2018-04-11-8 **8. DIVERS**

2018-04-11-8.1 **8.1 Invitation du Centre d'action bénévole des Basques**

Le Centre d'action bénévole des Basques invite la population à un 5 à 7 le jeudi 19 avril dans le cadre de la Semaine du bénévolat au Centre colombien. Un punch, un souper et une partie de sucre seront offerts au coût de 15 \$ par personne.

2018-04-11-8.2 **8.2 Règlements d'emprunt nos 253 et 254**

Les règlements d'emprunts nos 253 et 254 adoptés en Régie inter municipale le 24 janvier dernier ont été transmis au MAMOT. Une évaluation marchande du bâtiment a été exigée par le ministère considérant que la MRC paierait trop cher pour l'établissement. Les résultats de l'étude sont connus et la firme est arrivée sensiblement au même prix, ce qui satisfait aux exigences du MAMOT.

2018-04-11-8.3 **8.3 Bail avec la Sûreté du Québec**

À l'intérieur du bail avec la MRC, la Sûreté du Québec (SQ) paie l'emprunt jusqu'en 2019. Un bail doit être signé à nouveau avec la Société québécoise des infrastructures (SQI). Pour cette nouvelle entente, la SQ veut signer un bail commercial conventionnel. La SQI refuse de faire affaire avec la firme d'évaluateurs Servitech, firme avec laquelle la MRC a une entente. Une nouvelle firme est trouvée et les frais reliés à ces démarches seront puisés à même le budget d'immobilisation.

2018-04-11-9 **9. PROCHAIN CONSEIL LE MERCREDI 25 AVRIL 2018 À 19 H 30 À SAINT-GUY**

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 25 avril 2018 à 19 h 30 à la salle municipale de Saint-Guy, située au 54, rue Principale.

2018-04-11-10 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Marie Dugas de lever la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG/SEC.TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.